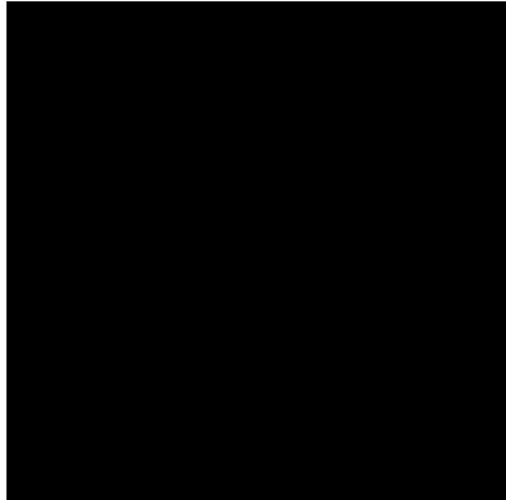


Social Les lycées agricoles en colère



Ils étaient environ 80 syndicalistes, lycéens et professeurs des établissements agricoles de la région à investir hier le hall de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (Draf) à Châlons-en-Champagne afin de faire entendre leurs voix contre la fermeture éventuelle de trois classes de quatrième agricole de l'enseignement public.

« Nous dénonçons les restrictions budgétaires successives », lance Marie-Madeleine Dorkel, professeur à Avize. « Ces restrictions amènent le Draf-SRFD Champagne-Ardenne (*) à fixer comme l'une des priorités la fermeture d'autorité de certaines classes de l'enseignement agricole public en maintenant celles de l'enseignement privé ! ».

L'origine de leurs revendications ? Le document préparatoire du Comité technique paritaire régional (CTPR), l'instance consultative de l'enseignement public agricole, qui devait se réunir hier. Les élus de l'intersyndicale (SNETAP-FSU, CGT et CFDT) représentant les personnels dans les instances régionales ont décidé de le boycotter.

A l'arrivée d'Olivier Martin de Lagarde, directeur régional de l'agriculture et de la forêt et de M. Louette, chef du service régional de la formation et du développement, le ton est monté. Après l'apaisement des esprits, le dialogue a pu s'engager.

« J'ai bien écouté, » répond le directeur régional. « Tout ça, je l'avais déjà en tête.

Nous ne sommes qu'au début des consultations qui doivent mener à des décisions.

Nous vous avons transmis un document de travail avec des orientations, qui ne sont en aucun cas des décisions définitives. Mais ce que je ne peux pas vous dire, c'est la décision finale qui n'interviendra pas avant janvier 2006. »

Au bout d'une heure de discussion houleuse, les manifestants restaient sceptiques. « C'est une histoire de sous ! » s'insurge une lycéenne

en colère. « Et nous là-dedans, qu'est-ce qu'on devient ? » Il faudra attendre début 2006 pour le savoir.

Marion Dardard

(*)La décision de fermeture ou d'ouverture d'une classe revenait auparavant à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, instance nationale. Depuis cette année, ce type de décision a été déconcentré au niveau régional.



Les lycéens se sont déplacés pour défendre leur droit à l'enseignement.

